

Arles, le 27 octobre 2021

**Mesdames et Messieurs les
membres de la Commission
du Débat Public sur les
éoliennes flottantes en
Méditerranée**

Commission Nationale du
débat Public
eos@debat-cndp.fr

N/Réf : PDC-RV/SA-21/276

Objet : Avis sur le développement de parcs industriels d'éolien off shore dans le golfe du Lion

Mesdames, Messieurs,

Pour formaliser son analyse sur Provence Grand Large et plus généralement sur le développement de la filière éolienne offshore en Méditerranée, le Parc naturel régional de Camargue s'est donc appuyé sur l'expertise du Conseil Scientifique et d'Ethique (CSE) du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue et sur le document d'objectifs Natura 2000 « Camargue » afin de traiter notamment la question des incidences environnementales du projet Provence Grand Large dans la ZPS Natura 2000 « Camargue » pour laquelle le Parc assure l'animation pour les services de l'Etat jusqu'à la limite des 12 milles marins.

En effet, la Charte du Parc et le Plan de Parc ne traitant pas spécifiquement du milieu maritime, ils ne permettent pas d'apporter une analyse sur le sujet et son impact environnemental ou paysager.

La méconnaissance des flux aviaires migratoires en Méditerranée et l'importance de cette dernière en tant que « hot spot » international de biodiversité dans ce domaine a été soulevée et reprise par un avis du Conseil National de Protection de la Nature du 06 juillet dernier.

A ce titre, et suivant ainsi les préconisations du CSE, le Parc avait sollicité le Ministère de l'Ecologie et l'Office Français de la Biodiversité en janvier 2019 pour le lancement d'une étude complémentaire sur les migrations des oiseaux dans le golfe du Lion et notamment au large de la Camargue qui représente une halte migratoire majeure en Europe.

Il se réjouit que cette étude Migralion soit enfin en cours de lancement en s'appuyant notamment sur les 3 fermes pilotes de parcs éoliens en projet au large de la Camargue et des côtes languedociennes.

Le Parc naturel régional de Camargue accompagne activement le projet pilote Provence Grand Large porté par EDF Energies nouvelles depuis son lancement il y a plus de 10 ans au large de notre territoire.

Considérant l'importance environnementale et socio-économique de ce projet lié au Plan Climat de Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, considérant les compléments apportés par le maître d'ouvrage et validés par les services de l'Etat, ainsi que l'importance de la ferme pilote Provence Grand Large dans le protocole d'études et de suivis environnementaux sur la filière, considérant également l'avis de son Conseil Scientifique et

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - France • Tél : +33 (0)4 90 97 10 40 - Fax : +33 (0)4 90 97 12 07

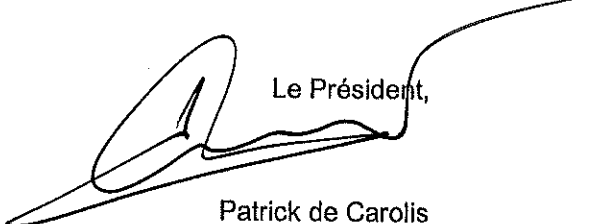
E-mail : info@parc-camargue.fr / secretariat@parc-camargue.fr

d'Ethique et la délibération du comité syndical du 12 juin 2018, le Parc naturel régional de Camargue a émis un avis favorable au projet.

Il nous paraît évidemment indispensable d'attendre les résultats et conclusions de cette étude ainsi que les suivis environnementaux des fermes pilotes avant de pouvoir se prononcer sur la pertinence du développement de l'éolien off shore dans le golfe du Lion.

Si ces projets nous semblent donc prématurés à ce stade, en tout état de cause et du fait de leur sensibilité environnementale les sites Natura 2000 devront être exclus des zones ciblées pour le développement de cette filière énergétique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,
Patrick de Carolis